

Saints Anges Gardiens. Voici son but ; il est d'une opportunité incontestable.

BUT DE LA CONFRÉRIE : 1° Propager le culte des Saints Anges Gardiens, et la dévotion à ces esprits bienheureux. 2° Inculquer au cœur des associés, surtout des enfants et des adolescents, l'amour d'une vie angélique par la pratique de la pureté selon leur état. 3° obtenir la conservation de la foi, un grand dévouement à l'Église et au Souverain Pontife. 4° Soustraire les associés aux idées pernicieuses répandues par les sectes antichrétiennes. 5° Obtenir par l'intercession des Saints Anges Gardiens un plus facile accès auprès du Sacré-Cœur de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie.

Pour être admis dans cette confrérie, qui dans la seule province de Québec compte 30.000 membres, il suffit de se faire inscrire. L'inscription est gratuite. Cependant une légère aumône pour couvrir les frais d'inscription et de correspondance est sollicitée, quand on peut la faire.

Pour exciter le zèle des confrères un *Messenger* mensuel a été fondé ; il mérite bien son titre d'*Ange-Gardien*.

Gardien fidèle, il l'est en effet du foyer qu'il visite, de la personne qui le lit. Il est lu avec intérêt dans les réunions des Congrégations. Le prix modique de l'abonnement, 60 cents par an, le met à la portée de tous.

Les personnes qui désireraient d'autres informations au sujet de la Confrérie ou du *Messenger* n'ont qu'à s'adresser à la *Direction provinciale des C. S. V., Outremont, près Montréal, Canada.*

En portant ces renseignements à la connaissance des lecteurs de la *Semaine religieuse*, nous avons cru rendre service à ceux qu'émeuvent les multiples dangers que courent de nos jours l'enfance et la jeunesse.

A. M. D. G.

Questions pratiques

SUR LE ROSAIRE

Un de nos lecteurs nous a posé les deux questions suivantes nous les faisons suivre de la réponse.